



## **FORMATIONS**

### **CONDITIONS D'INSCRIPTION - REGLEMENT INTERIEUR**

#### **Conditions d'admission aux formations**

Etre âgé de 18 ans au premier jour des formations.

Formations accessibles sans examen d'entrée, pas de niveau d'étude scolaire minimum demandé. Voir les conditions d'accès aux formations sur les dossiers d'inscription.

Remplir le dossier d'inscription et présenter les pièces justificatives.

Le Collège de Médecine Chinoise enregistre les inscriptions par ordre d'arrivée. Après examen du « Dossier d'Inscription » le Collège de Médecine Chinoise se réserve le droit d'accepter ou de refuser une candidature.

En cas de refus, les paiements effectués seront intégralement remboursés, aucune indemnité ne sera versée.

En cas de nombre insuffisant d'inscriptions, le Collège de Médecine Chinoise se réserve le droit d'annuler ou de repousser une nouvelle session de formation. Dans ce cas, les frais d'inscription et d'enseignement versés seront intégralement remboursés. Cette annulation ou ce report ne donnera lieu à aucune indemnité.

Formation « Acupuncture & moxibustion – Tuina – Diététique chinoise » :

Etre titulaire de l'attestation de Prévention et secours civique niveau 1 (PSC1) avant l'examen de fin de formation.

Les contrôles et examens sont obligatoires pour toutes les personnes inscrites.

Certains professionnels sont exempts des contrôles et examens de sciences biologiques et médicales : médecin, chiropracteur, chirurgien-dentiste, ergothérapeute, étio-pathe, infirmier, masseur kinésithérapeute, ostéopathe, pédicure-podologue, pharmacien, psychomotricien, sage-femme, heilpraktiker, vétérinaire. Toutefois, ces professionnels peuvent, s'ils le souhaitent, assister à ces cours. Dans ce cas ils régleront la totalité du coût de la formation.

Pour les étudiants de ces professions, selon le nombre d'années d'études, une dispense de cours, de contrôles et examens de sciences biologiques et médicales pourra être consentie.

Toute autre demande d'équivalence sera étudiée.

Si vous le souhaitez ou si le Collège de médecine chinoise le juge nécessaire, un entretien personnalisé pourra être organisé.

#### **Paiement des formations**

Lors de l'inscription, des arrhes représentant 10% du coût annuel de la formation doivent être payées. Le solde du coût annuel de la formation doit être acquitté au plus tard une semaine avant le premier jour des cours.

Les étudiants qui le souhaitent peuvent régler le solde du coût annuel de la formation en échelonnant leur paiement en plusieurs fois, selon un calendrier fixé préalablement avec le Collège de médecine chinoise. Les paiements sont acceptés en espèces, en chèque bancaire ou par virement.

Le Collège de Médecine Chinoise se réserve le droit de refuser l'accès aux cours à toute personne qui n'est pas à jour de ses règlements. Cette situation ne peut donner lieu au remboursement de toute ou partie des frais d'inscription, des versements échelonnés déjà effectués, ni au paiement d'une quelconque indemnité.

Le coût de la formation ne couvre pas les frais inhérents au transport, à l'hébergement et aux repas de l'étudiant.

### **Délai de rétractation**

L'étudiant dispose d'un délai de rétractation de 10 jours après la signature du « Dossier d'Inscription ». Celui-ci devra en informer le Collège de Médecine Chinoise par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas là, les paiements effectués seront intégralement remboursés.

L'annulation, du fait de l'étudiant, d'une inscription, au-delà du délai de rétractation de 10 jours, ne peut donner lieu au remboursement de toute ou partie des frais d'inscription, du coût de la formation, ni au paiement d'une quelconque indemnité.

### **Date des formations**

Le Collège de Médecine Chinoise pourra à tout moment modifier la date des cours :

- avant le début de la formation, si l'étudiant le souhaite, les frais d'inscription et d'enseignement seront intégralement remboursés,
- une fois la formation débutée, seulement les frais d'enseignement correspondant à la date modifiée seront remboursés.

Dans les deux cas, l'étudiant qui ne peut être présent devra en faire la demande. Aucune indemnité ne sera versée.

### **Lieu des formations**

Le Collège de Médecine Chinoise pourra à tout moment, changer le lieu de cours (dans le même département) sans qu'aucun remboursement de frais d'inscription ou de frais d'enseignement n'ait lieu, qu'aucune indemnité ne soit versée.

### **Horaires des formations**

Les étudiants doivent respecter les horaires de cours afin de ne pas perturber l'enseignement. Ils pourront être modifiés en fonction des nécessités du programme et des contraintes matérielles.

### **Discipline générale**

Il est interdit de quitter les cours sans en informer le formateur ou la direction.

Les étudiants s'engagent aussi à respecter les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que toutes consignes d'organisation des journées de formation formulées par les enseignants ou la direction.

Les étudiants s'engagent également à respecter le règlement intérieur et les consignes de sécurité du lieu d'accueil de la formation.

Une tenue correcte et propre est exigée. Lors de la pratique clinique en présence de consultants extérieurs ou lors de stage clinique le port d'une blouse blanche pourra être exigée.

L'utilisation de téléphones portables est interdite pendant les cours.

Les enregistrements audio et vidéo ne sont pas autorisés, ni les photos, sauf accord préalable. La diffusion d'enregistrements audio et vidéo, de photos est interdite.

La publicité et la vente de tout matériel, produits ou services sont interdites sur les lieux de formation, sauf accord préalable.

Le Collège de Médecine Chinoise se réserve le droit de demander à un étudiant de cesser la formation du fait de son comportement préjudiciable au bon déroulement de celle-ci.

### **Responsabilité**

Le Collège de Médecine Chinoise ne peut être tenu pour responsable des vols de matériels, d'affaires personnelles des étudiants, dans l'ensemble des lieux de formation, d'hébergement et de restauration, ou tout autre lieu.